



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott, le _____ في انواكشوط

N° _____ رقم

**PROCES VERBAL
N° 39/CNCMP/2023
DU 11/05/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 11/05/2023 à 11h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

1^o/- **Réexamen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0348/PI/049/CPMP/MDR/2021 relatif au suivi et au contrôle des travaux d'aménagement des cuvettes et de consolidation de la digue piste Boghé-Mboyo et ouvrages annexes; Réf. : lettre n°130/CPMP/MA/P reçue le 10 mai 2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit avenant car, les éléments demandés n'ont pas été apportés.

2^o/- **Réexamen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0241/T/010/CPMP/MDR/2021 relatif aux travaux d'aménagement des cuvettes de culture de décrue dans le Brakna Ouest; Réf. : lettre n°130/CPMP/MA/P reçue le 10 mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA, approuvant ledit avenant.

3°/- **Examen** du projet de marché relatif au contrôle des travaux de réhabilitation de 538.5 ha de périmètres irrigués et de 6 ouvrages de maîtrise de crue dans le Gorgol et le Guidimakha, **Réf: Lettre N°131 CPMP/MA reçue le 10/05/23**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit projet de marché passé avec le groupement CIRA/SGIE pour un montant de 601 059 Euros HTT, un crédit d'impôt de 5 195 883 MRU et un délai de 14 mois, sous réserve de :

- chiffrer et déduire le montant correspondant au coût des prestations (rémunérations des experts et frais remboursables) objet du lot 3 jusqu'à l'attribution des travaux dudit lot.*
- appliquer les pénalités de retard conformément à la réglementation (1/1000 ème du montant du marché par jour calendaire).*

CPMP/SENLIS (CPMP/SENLIS)

1°/- **Examen de la Consultation Simplifiée** relative à l'impression des outils de collecte de données du SNIS (DHIS2). **Réf.: lettre n° 004/2023/CPMP/SENLIS; reçue le 09 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SENLIS approuvant ledit dossier.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°1 au marché n° 170/CIAIS/T/2022 Travaux de construction d'un collège de 4 SDC à Beiribava-Néma (lot 01-16); **Réf.: lettre n114/CPMP/MHUAT/P reçue le 09 mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant, sous réserve de préciser dans le corps de l'avenant qu'il s'agit d'un changement de site.

2°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe relatif aux travaux de construction et extension des écoles dans les différentes wilayas du pays. **Réf : lettre N°115/CPMP/MHUAT, reçue le 10 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec le Génie Militaire pour un montant de 136 342 410 MRU TTC et un délai d'exécution de 08 mois.



Examen d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe pour la construction d'un hôpital H1 à Tidjikdja. Réf : lettre N°0116/CPMP/MHUAT, reçue le 10 Mai 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec le Génie Militaire pour un montant de 241 199 137 MRU TTC avec un délai d'exécution de 15 mois.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

1°/- **Examen** du projet de marché relatif à l'acquisition des pneumatiques, du matériel et des produits d'entretien; Réf. lettre n°045/CPMP/CSA/P reçue le 10 mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant le lot 1 dudit projet de marché conclu avec Ets ELFADILANI pour un montant de 4 032 636 MRU TTC, avec une durée de livraison de 10 jours, sous réserve de la confirmation de la disponibilité des fonds couvrant cette acquisition.

2°/- **Examen** du dossier de consultation relatif à l'entretien et le nettoyage du siège de CSA; Réf. lettre n°046/CPMP/CSA/P reçue le 10 mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ce dossier.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Fonction Publique et du Travail (CPMP/MFPT)

1°/- **Examen** du PPM de l'Office National de la Médecine du Travail (l'ONMT) au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 038 du 09/05/2023 CPMP/MFPT reçue le 09/05/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MFPT approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

2°/- **Examen** du PPM du Projet d'Employabilité des jeunes Vulnérables en Mauritanie (PEJ) au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 037 du 09/05/2023 CPMP/MFPT reçue le 09/05/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MFPT approuvant ledit PPM au titre de l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (CPMP/MASEF)

1°/- **Examen** du projet de marché relatif à la fourniture de produits alimentaires au profit des centres et unités régionales pour le compte du Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation d'Handicap (CFPSESH); Réf. lettre n°010/CPMP/MASEF/P reçue le 09 mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MASEF approuvant ledit projet de marché conclu avec Ets TAYIBAT pour un montant de 2 471 120 MRU TTC avec une durée de 10 mois.

CPMP/PROGRES (CPMP/PROGRES)

1°/- Examen du PPM actualisé du Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Équipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux (PROGRES) au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 002 du 09/05/2023 CPMP/PROGRES reçue le 10/05/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PROGRES approuvant ledit PPM actualisé au titre de l'année 2023.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mohamed Abba EL JEILANY', is written below the official stamp.